

Note de synthèse

Jeudi 5 novembre

9h30 -10h30 ***Bienvenue en France : actualités et perspectives***

- **Anastasia Iline**, Directrice Générale Adjointe de Campus France
- **Brice Lannaud**, chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

11h00-12h00 **Actions menées dans le cadre de *Bienvenue en France***

- **Jean-Christophe Rousseau**, coordinateur projet Label « Bienvenue en France »
- **Florence Granger**, Director for International development, Institut Mines Telecom
- **Nathalie Fick**, Directrice Relations Internationales et Européennes, Université de Lorraine
- **Cédric Guern**, Chargé de communication - Coordinateur ISEP, Université de Caen Normandie
- **Audrey Dubost**, Adjointe à la Cheffe de Département de la vie étudiante et de campus, DGESIP, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Modératrice : Anastasia Iline

Stratégie *Bienvenue en France* : La France reste ouverte et accueillante pour les étudiants internationaux

Pour son premier *Jeudi de l'accueil*, l'agence Campus France a fait le plein... virtuel ! Ce sont en effet plus de 400 personnes, issues d'établissements d'enseignement supérieur, qui ont pu assister le jeudi 5 novembre à un *webinaire*, autrement dit une conférence en ligne, consacré à l'actualité de la stratégie *Bienvenue en France* dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

***Atelier 1 - Bienvenue en France* : actualités et perspectives**

Le fil rouge de l'action

« Créer des liens, donner des idées, partager les bonnes pratiques en matière d'accueil ». C'est en ces termes qu'Anastasia Line, directrice adjointe de Campus France, a souhaité fixer le débat dans son introduction, en rappelant que ces trois mots d'ordre constituaient notamment le fil rouge du label ***Bienvenue en France***. Ce label, attribué aux établissements qui remplissent des conditions d'accueil élevées, s'inscrit dans le cadre du plan global de la stratégie *Bienvenue en France*, mise en place en 2018. Pour autant, meilleur accueil et meilleure attractivité des étudiants internationaux se sont heurtés cette année à l'imprévisible : la crise sanitaire due au Covid-19.

De quelle manière l'accueil des étudiants internationaux peut-il se faire, et dans les meilleures conditions, dans cette crise ? Pour Brice Lannaud, chef de service et adjoint à la directrice de la DGESIP du ministère chargé de l'enseignement supérieur, qui co-animait cet atelier, l'important est de « garder un cap pour traverser la crise ».

La France reste ouverte

Depuis quelques années, la France est l'un des pays les plus accueillants pour les étudiants étrangers. Aujourd'hui même, les frontières restent ouvertes pour eux, dans l'observance stricte des consignes sanitaires (tests à l'arrivée). Les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'enseignement supérieur, en lien avec les opérateurs et les conférences d'établissements, se réunissent très régulièrement pour continuer à être plus réactifs face à la situation, pour mieux se mobiliser et conserver la même capacité d'accueil.

Les étudiants qui n'auront pas pu rejoindre leur établissement d'accueil dès la rentrée pourront encore venir en France dès lors qu'ils fourniront au consulat de France une attestation de leur établissement d'accueil spécifiant qu'ils sont toujours attendus.

Malgré ces mesures, les effectifs d'étudiants étrangers accueillis en France ont diminué. On enregistre une baisse globale de ces effectifs de l'ordre de 25% en moyenne, avec des disparités plus importantes pour les étudiants venus d'Asie ou d'Amérique.

Une continuité assurée

Pourtant, pour assurer la continuité de l'accueil et aussi pour préparer l'avenir, trois défis restent à l'ordre du jour. Le premier de ces défis, c'est le renforcement de l'accompagnement des étudiants étrangers déjà en France qui sont parmi les plus exposés aux conséquences de la crise sanitaire. Pour éviter l'isolement et la précarité, de nombreuses mesures existent, adaptables en ligne. Mais il faut aussi, et c'est le deuxième de ces défis, privilégier « l'expérience en France ». Il faut continuer à « donner de l'humanité », dans un contexte plus difficile, à la vie dans le pays. Dès que cela est possible, il convient de privilégier le présentiel dans les établissements, mais aussi prévoir des accès facilités à la culture et à la vie sociale via par exemple des actions de parrainage¹. Le troisième défi, c'est bien sûr la préparation des prochaines rentrées, avec pour objectif l'année 2022 où le calendrier des inscriptions sera anticipé, pour être encore plus compétitifs. Bref, « la France doit maintenant tenir ses promesses ».

Une nouvelle campagne de communication globale

Si la France s'est distinguée en encourageant l'arrivée plus nombreuse d'étudiants internationaux sur son sol et en essayant de mieux les accueillir, ces efforts doivent être poursuivis. C'est dans cet esprit qu'Anastasia Iline a annoncé le prochain lancement d'une nouvelle action de communication pilotée par Campus France. Après une première campagne globale sur l'attractivité de la France, fondée sur le témoignage d'alumni, une nouvelle campagne est en effet sur les rails. Cette campagne, qui tiendra compte du contexte sanitaire actuel, cherchera néanmoins « à donner envie de France ».

Une campagne d'information sur les droits d'inscription

Dans un même souci de lisibilité, Campus France s'apprête à lancer, en 2021, une information ciblée sur les droits d'inscription des étudiants étrangers. A cet effet, une plateforme dédiée, accessible depuis le site internet de Campus France, permettra de lister les établissements qui ont mis en place des dispositifs d'exonération des frais d'inscription. Etabli en lien avec les établissements et les conférences, cette plateforme pourra devenir à terme un lieu centralisé d'information, plus facile d'accès.

¹ Des échanges de bonnes pratiques sont disponibles sur la plateforme whaller. Contact :

adei@campusfrance.org

Plateforme parrainage : <https://buddysystem.eu/fr/>

Atelier 2 - Actions menées dans le cadre de *Bienvenue en France*

Les enjeux et les outils de la labellisation

« *Bienvenue en France* » c'est d'abord un label, aujourd'hui attribué à 102 établissements d'enseignement supérieur français. Jean-Christophe Rousseau, coordonnateur du projet Label à Campus France, en a développé les aspects pratiques. La labellisation constitue un outil pour l'attractivité de la France qui, de façon concrète, distingue et met en valeur auprès des étudiants internationaux les établissements engagés dans cette démarche qualité. Le Label est attribué par une commission multipartite indépendante qui évalue l'accueil lui-même, mais aussi l'accompagnement des enseignements, la qualité et l'accessibilité de l'information, la vie du campus, le suivi post-diplomation...

L'appel à candidature lancé dans la perspective des visites d'établissements est toujours ouvert. Toutes les informations se trouvent sur le site de CF*

Des exemples de bonnes pratiques

Trois représentants d'établissement d'enseignement supérieur, Florence Granger, Directrice du développement international à l'Institut Mines Telecom Saint-Etienne, Nathalie Fick, Directrice des Relations internationales et européennes à l'Université de Lorraine, Cédric Guern, Chargé de communication-Coordonnateur ISEP à l'Université de Caen Normandie, ont fait part de leur expérience. Unanimement, la labellisation Bienvenue en France a entraîné une dynamique dans leur établissement. Pour eux, la labellisation, qui est devenue véritablement « l'affaire de tous », a suscité une démarche globale qui a renforcé la visibilité externe mais aussi interne. Exemples à l'appui, ils ont retracé cette nouvelle visibilité rendue possible grâce à de nouveaux moyens d'action.

L'Institut Mines Telecom Saint-Etienne a notamment mis en place des actions de sensibilisation du personnel (conventions de stage en anglais, signalétique entièrement bilingue dans l'établissement), et de l'étudiant français (l'internationalisation at home et association internationale)

L'Université de Lorraine a quant à elle développé un nouveau site web en français, anglais et allemand (espagnol à venir), créé un guide de l'étudiant en ligne et dans 4 langues et mis en place le Buddy System. L'Université a également organisé la semaine d'accueil WOOW (webinaires de rentrée) dont le podcast est disponible sur le Moodle (ARCHE) à disposition des étudiants internationaux à tout moment (*voir PPT*)

L'Université de Caen Normandie, en collaboration avec l'association Erasmus & Internationals in Caen (future ESN), prévoit la mise en place du Buddy System sur l'ensemble des 11 campus de l'université (dont 5 délocalisés). UNICAEN souhaite par ailleurs améliorer l'accompagnement de l'étudiant international en amont de son arrivée et fait le choix de s'appuyer sur sa plateforme eCampus (ex-Moodle) pour développer une rubrique d'informations interactive et non contrainte par une application tierce commerciale.

Les moyens de l'action

Audrey Dubost, adjointe à la cheffe de département de la vie étudiante et de campus au MESRI, a présenté la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) comme un financement possible pour des actions en faveur de l'accueil et notamment l'accueil des étudiants. Cette taxe affectée, créée par la loi 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, est acquittée par l'étudiant. Le produit de la CVEC distribué aux établissements et aux CROUS est affecté au financement d'actions propres à améliorer les conditions de la vie étudiante, dans les domaines de la santé, l'accompagnement social, le sport, la culture et enfin l'accueil.

La CVEC ne doit pas financer les actions pédagogiques ou liées aux formations (seulement des actions de vie étudiante) ; elles doivent en outre être uniquement à destination des étudiants. Les étudiants exonérés ou assujettis à la CVEC peuvent également bénéficier de ces actions.

S'ils souhaitent faire financer leurs actions par la CVEC, les porteurs de projets liés à l'accueil des étudiants internationaux, qu'ils soient issus des services, d'associations étudiantes ou étudiants, doivent se rapprocher des membres de la commission CVEC de leur établissement d'enseignement supérieur pour connaître le calendrier et les modalités locales de dépôt des projets. En fonction des besoins des étudiants identifiés localement, de la qualité et de l'adéquation des projets à ces besoins, la commission CVEC de l'établissement élabore la programmation des actions financées par la CVEC, qui est votée en CA. Les porteurs de projets se rapprochent du CROUS de proximité, dans le cas où l'établissement d'enseignement supérieur ne perçoit pas de crédits CVEC, pour connaître le calendrier et les modalités locales de dépôt des projets. Les CROUS ont notamment la mission spécifique d'utiliser leurs crédits issus de la CVEC à destination des étudiants inscrits dans des établissements non bénéficiaires de la CVEC.

Entre mars et juillet 2020, les établissements d'enseignement supérieur affectataires ont dépensé plus de 19 millions d'euros de crédits issus de la CVEC pour financer des actions adaptées au contexte sanitaire. 88% de cette somme a été consacrée à l'accompagnement social.

Vous trouverez sur le lien ci-dessous des ressources concernant la CVEC

- Services DGESIP
- FAQ CVEC
- Whaller Vie étudiante/CVEC et accueil des étudiants internationaux
- Contacts DGESIP
- Kit de communication
- Cadre réglementaire...

<https://padlet.com/audreylucenay83/texteslegislatifs>

Pour en savoir plus :

- Labellisation :

*pour candidater en tant qu'expert : <https://www.campusfrance.org/fr/constitution-vivier-experts-label-bienvenue-en-france>

Pour toute question relative à la labellisation : label@campusfrance.org